

CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC

PREAVIS MUNICIPAL N° 01-2021

Demande de crédit pour l'acquisition des parcelles n°39 et 55 sises à Penthaz

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc, composée de Mesdames Deborah Intelisano, Sandrine Bommottet et de Messieurs Pierre Dällenbach, Philippe Gerhard et Stéphane Rollier s'est réunie le lundi 18 janvier 2021, en présence de Messieurs Jean-François Pollien, Syndic, et Pierre-Henri Dumont responsable du dicastère des bâtiments.

Messieurs Frédéric Declercq et Dany Zimmermann étaient valablement excusés.

Cette séance nous a permis de prendre connaissance du préavis municipal et de répondre à nos nombreuses questions.

Nous profitons de remercier les intervenants pour la clarté de leurs réponses.

Il est utile de préciser que le délai pour le droit de préemption de 40 jours et la période des fêtes expliquent l'urgence de se déterminer.

Ravie de cette opportunité pour le village, la Commission, à l'unanimité des membres présents propose au Conseil d'accepter le préavis municipal n°01-2021, tel que présenté.

Le Président



Stéphane Rollier

La Rapporteuse



Sandrine Bommottet

Penthaz, le 19 janvier 2021